

Publié le 29 octobre 2014

Coglais Communauté (Ille-et-Vilaine) : Une Spl pour des services à la famille attractif

Pour accompagner et renforcer l'attractivité du territoire, Coglais Communauté a structuré ses services à travers des Sociétés publiques locales. La création en 2011 d'une première Spl pour la gestion du centre aquatique, a été suivie, en 2013, d'une Spl dédiée aux services à la famille.



« L'objectif est de renforcer et d'accompagner le développement des services à la famille, et de les regrouper sous une même bannière, explique Valérie Chapdelaine, directrice générale de la [Spl Services Familles Marches de Bretagne](#). Selon la volonté des élus de l'intercommunalité et de ses onze communes, la société va progressivement diversifier son activité pour accompagner la politique locale de la petite enfance. Les moyens humains et financiers seront mutualisés autant que possible et la qualité des services à la famille proposés sur l'ensemble du territoire sera optimisée pour ses 11 800 habitants. La création et le fonctionnement de la nouvelle Spl s'appuient sur l'expérience d'une première Spl que Coglais Communauté a constituée en 2011 pour gérer un centre aquatique. Les deux sociétés mutualisent ainsi certaines fonctions support.

Pour la communauté de communes, il y avait urgence afin de répondre aux besoins des parents, en particulier avec l'entrée en vigueur en septembre des nouveaux rythmes scolaires. Les onze villes du territoire sont entrées dans le capital de la Spl à ce titre, aux côtés de Coglais Communauté, actionnaire principal avec sa compétence enfance et petite enfance.

Une montée en puissance

Comme souhaitée par les élus, l'activité de la Spl monte régulièrement en puissance depuis sa création. Elle a d'abord pris en charge en janvier 2014 le centre multi-accueil Coglidou, pour les enfants de 2 mois et demi jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. Puis, en juillet, trois sites du centre de loisirs sans hébergement, pour les jeunes de 3 à 12 ans. Enfin, les plans d'activité périscolaire lui ont été confiés le 1er septembre par les onze municipalités de l'intercommunalité. « La réforme des rythmes scolaires avait largement été anticipée par Coglais Communauté, souligne Valérie Chapdelaine. Une chargée de mission avait été recrutée 18 mois avant sa mise en place, lançant le dialogue et permettant une analyse des besoins des dix écoles du territoire ».

En plus d'un service de garderie, au moins deux activités par semaine sont proposées à chaque enfant, sur inscription, telles que musique, sport, radio... « Pour l'encadrement, le personnel des écoles a été privilégié, notamment les agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), commente la directrice de la Spl. Car, elles connaissent bien les 1 260 enfants concernés et le territoire ». Plus de 70 personnes ont été embauchées à temps partiel, la plupart par la Spl, soit 5,5 équivalents temps plein. Budget prévisionnel : 260 000 euros par an, à charge des parents à hauteur de 15 euros par enfant, le reste étant pris en charge par les communes.

Par Marie-Anne RAMAZZINA